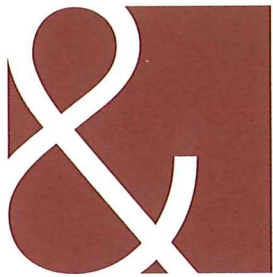


ASSOCIATION LANDES ATTRACTIVITE
4 avenue ARISTIDE BRIAND
40 000 MONT DE MARSAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2025



Gaëlle Marque
Commissaire aux Comptes



Association LANDES ATTRACTIVITE
4 avenue ARISTIDE BRIAND
40 000 MONT DE MARSAN

A l'Assemblée générale de l'association LANDES ATTRACTIVITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LANDES ATTRACTIVITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

9

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposés dans la note 2.1 page 4 de l'annexe aux comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la 1ère application du nouveau règlement ANC 2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et les incidences sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Subventions

Votre association perçoit des subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application du principe de rattachement des subventions à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BORDEAUX,
Le 18 juin 2026,

GAËLLE MARQUÉ
Commissaire aux comptes



Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	407 656	381 075	26 581	59 395
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	407 656	381 075	26 581	59 395
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	18 356		18 356	18 356
	Constructions	569 140	428 042	141 097	155 604
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	205 456	176 597	28 859	44 441
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	792 953	604 639	188 313	218 402
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 112		1 112	1 112
	TOTAL	1 112		1 112	1 112
Total (II)		1 201 723	985 714	216 008	278 910
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	29 823	6 463	23 359	3 002
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	61 995		61 995	66 834
	Charges constatées d'avance	41 905		41 905	35 997
	TOTAL	133 724	6 463	127 261	105 834
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	828 885		828 885	827 083
Total (III)		962 610	6 463	956 146	932 918
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					6
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 164 333	992 178	1 172 155	1 211 835
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		382 489
	Report à nouveau	387 149	-11 194
	Excédent ou déficit de l'exercice	10 859	15 854
	Situation nette (sous-total)	398 008	387 149
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	87 460	149 913
	Provisions réglementées		
	Total (I)	485 469	537 062
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques	2 550	6
	Provisions pour charges		
	Total (III)	2 550	6
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	48 098	60 177
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	265 457	287 965
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	360 335	309 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	10 244	17 505
	Total (IV)	684 135	674 766
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 172 155	1 211 835
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	25 769	25 623
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	7 992	4 802
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	223 432	209 851
	dont parrainages	6 360	
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 386 176	2 367 401
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Charges d'exploitation	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 520	3 119
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 000	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5 243	4
	Total des produits d'exploitation (I)	2 654 134	2 610 802
	Achats de marchandises	3 649	3 881
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 056 006	1 078 270
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	101 051	91 637
	Salaires	1 013 976	990 154
	Cotisations sociales	390 766	379 977
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	67 501	71 692
	Dotations aux provisions	2 932	3 229
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	10 909	4 288
	Total des charges d'exploitation (II)	2 646 792	2 623 129
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		7 341	-12 326
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5 215	6 129
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	5 215	6 129
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	858	1 046
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	858	1 046
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4 357	5 083
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		11 699	-7 243

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		77 383
Charges exceptionnelles (VI) Total		53 369
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		24 013
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	840	916
Total des produits (I + III + V)	2 659 350	2 694 316
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 648 490	2 678 461
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 859	15 854
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ASS LANDES ATTRACTIVITE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
2	Principes et méthodes comptables	4
2.1	Principes généraux	4
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
3.1	Informations relatives à l'actif	6
3.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	6
3.1.2	Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	8
3.1.3	Dépréciations de l'actif circulant	15
3.1.4	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	16
3.2	Informations relatives au passif	16
3.2.1	Provisions et passifs éventuels	16
3.2.2	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	18
3.2.3	Précisions sur les dettes	18
3.2.4	Variation des fonds propres	19
3.3	Informations relatives au compte de résultat	21
3.3.1	Honoraires des commissaires aux comptes	21
3.3.2	Concours publics et subventions	21
4	Informations relatives à l'effectif	22
4.1	Informations relatives à l'effectif	22
4.2	Rémunérations versées à certains dirigeants	22
5	Régime fiscal	23
6	Engagements de départ à la retraite	24

1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

L'Association prépare et met en œuvre la politique touristique du département des Landes dans le cadre du schéma départemental de développement du tourisme et du thermalisme et du plan stratégique du tourisme landais. Elle contribue ainsi à assurer la qualification, le développement et la promotion de l'offre touristique du département en collaboration avec les professionnels et les organismes institutionnels du département et de la région.

Le Conseil Département lui a également confié la gestion de la marque de territoire Landes Terre des possibles ainsi que l'animation du développement de l'attractivité globale.

2. Faits caractéristiques d'importance significative

L'association a résilié le bail relatif au 3ème étage de l'immeuble dans lequel se situe son siège social. L'activité s'est recentrée sur le 1er étage et le second étage.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Le présent exercice constitue le premier établi en application du règlement ANC N° 2022 06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, sous réserves des dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à jour des dernières modifications.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financier, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à jour des dernières modifications.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et ses implications

L'application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 constitue un changement de méthode comptable, emportant les conséquences suivantes :

- Le résultat exceptionnel répond à une nouvelle définition qui le limite aux opérations résultant d'un événement majeur et inhabituel ainsi qu'aux provisions réglementées, corrections d'erreurs et changements de méthode comptable.
- La technique des transferts de charges n'est plus utilisée.
- Bilan et compte de résultat 2025, mais aussi 2024 doivent être présentés conformément aux nouveaux modèles imposés par le Règlement.

Des modifications de présentation du bilan et du compte de résultat 2024 sont ainsi nécessaires pour que leur structure soit identique en 2025 et 2024. Ces modifications de présentation sont les suivantes :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Ainsi :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des «

Créances ». Le montant des charges constatées d'avance en 2024 est de 35 997€.

Montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du Règlement.

- Cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice
 - Montant de la valeur vénale de sortie des immobilisations : 2 000 €
 - Montant de la leur valeur nette comptable : 0 €
- Montant de la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice 2025 et comptabilisée dans le résultat d'exploitation 2025 (alors qu'elle aurait été présentée dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement) : 62 452€
- Eléments qui auraient été précédemment comptabilisés dans des comptes de transferts de charges avant l'application du Règlement :

Nature	Poste du compte de résultat	Montant
Remboursements de frais de personnel	#649	43 567€
Remboursements d'assurance		
Autre (financement OPCO)	#758	4 602€

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisées en charges.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Locaux administratifs 2^{ème} étage : 15 ans
- Composant structure : 50 ans
- Composant menuiserie : 25 ans
- Composant Chauff Etanch Raval : 15 ans
- Agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 1 à 5 ans

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	408 129	-	472	407 656
Immobilisations corporelles	831 460	4 599	43 106	792 953
Immobilisations financières	1 112	-	-	1 112
TOTAL	1 240 702	4 599	43 578	1 201 723

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	348 734	32 340	-	381 075
Immobilisations corporelles	613 057	34 688	43 106	604 639
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	961 792	67 029	43 106	985 714

3.1.2 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-

	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	4 599	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	4 599	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	4 599	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	472
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-	-	472
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	20351
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-

	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-	-	22 754
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	-	-	43 106
Immobilisations	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	-	-	43 578

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-

	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	32 340	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL I	-	32 340	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	14 506	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	62	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	20 118	-	-
	Mobilier	-	-	-	-
	Cheptel	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-

TOTAL II		-	34 688	-	-
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	67 029	-	-

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
	TOTAL I	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	20 351
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	22 754
	Mobilier	-	-	-

	Cheptel	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II		-	-	43 106
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	43 106

3.1.3 Dépréciations de l'actif circulant

Postes	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	6 463	9 601
Autres créances	-	-
TOTAL	6 463	9 601

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.1.4 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	1 112	-	1 112
Créances de l'actif circulant	87 402	87 402	-
Charges constatées d'avance	41 905	41 905	-
TOTAL	130 420	129 307	1 112

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 Provisions et passifs éventuels

Une provision pour litige a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 2 550 euros.

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	-	2 550
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	2 550
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-

<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-
Provisions pour charges	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-
<i>dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires</i>	-	-
<i>dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions</i>	-	-
<i>dont provisions pour remise en état</i>	-	-
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-
TOTAL	-	-

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
	Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	-	2 550
<i>dont provisions pour litiges</i>	-	-	2 550
<i>dont provisions pour garanties données aux clients</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour amendes et pénalités</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes de change</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour pertes sur contrats</i>	-	-	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour restructurations</i>	-	-	-
<i>dont provisions pour impôts</i>	-	-	-

dont provisions pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires	-	-	-
dont provisions pour gros entretien ou grandes révisions	-	-	-
dont provisions pour remise en état	-	-	-
Dont autres provisions pour charges	-	-	-
TOTAL	-	-	2 550

3.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	48 098	12 269	35 828	-
Fournisseurs et comptes rattachés	265 457	265 457	-	-
Autres dettes	360 335	360 335	-	-
Produits constatés d'avance	10 244	10 244	-	-
TOTAL	684 135	648 306	35 828	-

3.2.3 Précisions sur les dettes

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunt 1er étage	48 098	48 098

Le solde des dettes financières au 31/12/2025 s'élève à 48 098 euros.

Il correspond à un emprunt se rattachant à l'acquisition des locaux du 1^{er} étage du bâtiment sis 4, avenue Aristide Briand à Mont-de-Marsan.

Le contrat de prêt, dont le montant d'origine est de 200 000 euros, en date du 10 mai 2010, prévoit une promesse d'affectation hypothécaire à hauteur de 30 000 euros ainsi qu'un « privilège de prêteur de deniers » à hauteur de 170 000 euros sur ledit local.

3.2.4 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	382 489	-	-		
Report à nouveau	-11 194	15 854	-	382 489	
Excédent ou déficit de l'exercice	15 854	-15 854	-	10 859	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	149 913			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	537 062	-	-	-	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-382 489		-
Report à nouveau			387 149
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	10 859
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-62 453		87 460
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-	-	485 469

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	CC-DB
Honoraires afférents à la certification des comptes	7057
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-
TOTAL	7057

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

3.3.2 Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Subvention d'exploitation	Subvention départementale	2 211 152	-
Subvention d'exploitation	Subvention des communes	356	-
Subvention d'exploitation	Subvention Marque Landes	99 966	-
-	-	-	-
TOTAL		2 311 474	

4 Informations relatives à l'effectif

4.1 Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 24.

4.2 Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versée au trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association s'élève à 226 090 euros.

5 Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun. Toutefois, certaines activités lucratives accessoires et non prépondérantes font l'objet d'un secteur distinct lucratif soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

La répartition du compte de résultat relatif à ces opérations fait l'objet du tableau particulier ci-joint :

	Secteur lucratif	Secteur non lucratif
Chiffre d'affaires	194 036	25 769
Résultat avant impôts	- 190 978	202 677
Impôt sur les sociétés	840	
Résultat net	- 191 818	202 677

6 Engagements de départ à la retraite

L'entreprise est soumise à l'obligation légale et conventionnelle de verser des indemnités de départ à la retraite à ses salariés. Afin de couvrir tout ou partie de cet engagement, la société a souscrit un contrat collectif d'assurance auprès d'Arial CNP Assurances de nature « Fonds collectif d'IFC », couvrant l'ensemble du personnel.

Au 31 décembre 2025, la valeur de transfert du fonds s'élève à 305 174,11 €, contre 276 810,27 € au 31 décembre 2024.

Les fonds sont intégralement investis en supports en euros, répartis sur plusieurs compartiments.